

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 49/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le 3 du mois de septembre Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 30 août 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/08/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, GARDILLOU Sophie, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel,

PROCURATION : -

ABSENTS : TOUAT Jean-Claude, BOUSSARIE Myriam, BURBAN Anne-Gaëlle, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, JAMAIN Thomas.

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 6

Procurations : 0

Votants : 6

OBJET : SOUTIEN AU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a engagé dès 2017 un Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à renforcer les liens entre agriculture, alimentation, santé et environnement. Labellisé « PAT niveau 1 » en 2019 par l'État, ce projet fédère les acteurs du territoire autour d'une alimentation locale, saine et durable.

Le PAT poursuit trois objectifs principaux :

- Sensibiliser à une alimentation de qualité, locale et durable ;
- Accompagner les cantines rurales vers une cuisine faite maison, saine et ancrée dans le territoire ;
- Soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles.

Les communes du territoire sont étroitement associées à cette démarche, notamment via leur représentation au comité de pilotage du PAT.

Lors du comité de pilotage du 27 mai 2025, en présence de la DRAAF, des élus et partenaires locaux, la dynamique a été renforcée autour des 9 enjeux majeurs du PAT :

1. Économie alimentaire locale
2. Culture et gastronomie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

3. Éducation à l'alimentation
4. Nutrition et santé
5. Justice sociale
6. Environnement
7. Restauration collective
8. Urbanisme et planification
9. Gouvernance partagée

Vu la délibération n° 39_2025 du 2 juillet 2025 du Comité syndical du PNR Périgord-Limousin soutenant la candidature du Parc à l'Appel à projets « Structuration des PAT – niveau 2 » ;

Considérant l'intérêt de renforcer une alimentation locale, saine et accessible à tous au sein du territoire communal ;

L'engagement de la commune en faveur du développement de circuits courts et du soutien à l'agriculture locale ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

1. De soutenir pleinement le Projet Alimentaire Territorial du Parc naturel régional Périgord-Limousin.
2. De participer à la gouvernance du PAT à travers les représentants communaux siégeant au Comité syndical du Parc.
3. D'autoriser le personnel communal concerné à s'impliquer dans les actions et formations proposées dans le cadre du PAT.
4. D'inscrire la politique communale de restauration scolaire et d'alimentation durable en cohérence avec les objectifs du PAT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU

